

Mme le Président: Je ne puis donner la parole à d'autres députés sur ce rappel au Règlement, car tous les députés conviendront, je pense, que ce n'en est pas vraiment un.

Des voix: Non, non!

Une voix: Si cela n'en est pas un, c'est regrettable.

Mme le Président: Je dois rappeler aux députés que les membres de l'exécutif, le gouvernement, peuvent faire leurs déclarations comme ils le souhaitent, à moins que le Règlement ne les oblige à agir autrement. Bien entendu, cette question précise n'est pas prévue dans le Règlement et les députés peuvent donc ne pas approuver la procédure que le ministre a suivie pour annoncer une politique donnée ou déposer un document, au lieu de faire une déclaration à l'appel des motions. Toutefois, l'honorable ministre est libre d'agir comme il l'entend. Les députés ne sont peut-être pas d'accord, ils ont peut-être des raisons de protester, tout cela est peut-être vrai, mais ce n'est pas ni rappel au Règlement valable ni une question de privilège.

M. WADDELL—LE DÉPÔT DE L'ÉTUDE SUR LA POLITIQUE
NUCLÉAIRE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'invoque le Règlement.

Mme le Président: Je tiens à rappeler au député qu'il ne doit pas revenir sur cette question.

M. Waddell: Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) vient de déposer un rapport qui porte également sur une question sujette à controverse, l'étude de la politique nucléaire. Celle-ci est tout aussi excitante pour le pays, qui s'intéresse à cette question. Je n'ai même pas pu en obtenir un exemplaire, madame le Président. J'ai demandé au page d'aller m'en chercher un . . .

Des voix: Règlement!

M. Waddell: . . . auquel j'ai certainement droit.

Mme le Président: Le député invoque le Règlement pour une question tout à fait semblable à celle sur laquelle je viens de statuer. Il est mécontent que le ministre ait déposé le document. Il se plaint de ne pas avoir reçu d'exemplaire du rapport et de devoir se débrouiller pour l'obtenir. Sa plainte est justifiée, mais cela ne constitue pas un rappel au Règlement.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. McKNIGHT—LE DÉPÔT DU RAPPORT GILSON

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, à propos de la question de privilège qui vient d'être soulevée au sujet du dépôt du rapport Gilson, j'ai le sentiment que vous n'avez pas examiné s'il y avait oui ou non matière à une question de privilège. La question du tarif du Pas du Nid-Corbeau est une question très importante, particulièrement

Pétitions

dans ma circonscription dans l'ouest du pays et les députés se sont vus refuser le droit de poser des questions au ministre à ce sujet. Le ministre lui-même, en réponse à une question que je lui ai posée le 17 juillet dernier, a déclaré que le rapport serait déposé le 29 juillet.

Mme le Président: A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député, mais il soulève la même question dans le cadre d'une question de privilège. Je comprends fort bien qu'il soit frustré de ne pouvoir poser des questions, mais il y a certains moments dans le cours de nos travaux où les députés peuvent poser des questions au ministre, s'ils ont la chance de se voir accorder la parole bien entendu, et le député a eu cette chance. C'est pourquoi j'estime qu'il n'y a pas là matière à une question de privilège.

* * *

PÉTITIONS

M. KEMPLING—LE PROJET D'IMPOSITION DES CONTRIBUTIONS
DES EMPLOYEURS AUX PLANS D'ASSURANCE-SANTÉ PRIVÉS

M. Bill Kempling (Burlington): Madame le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par des habitants de Burlington qui se prévalent du droit ancestral de faire part d'une préoccupation qui leur est commune à la Chambre, qui saura trouver, ils en sont persuadés, une solution à leur problème.

Ce sont 126 habitants de Burlington qui ont signé cette pétition où il est dit ceci:

Nous nous opposons au projet d'imposition des contributions des employeurs aux régimes d'assurance-santé privés et nous en réclamons l'abandon immédiat.

Cette proposition du budget du 28 juin, qui figurait déjà dans le budget du 12 novembre dernier, porterait préjudice aux familles à faible ou moyen revenu qui éprouvent déjà d'énormes difficultés à joindre les deux bouts.

● (1520)

M. SKELLY—LES PÊCHEURS À LA TRAÎNE DE LA COLOMBIE-
BRITANNIQUE

M. Ray Skelly (Comox-Powell river): Madame le Président, je présente une pétition au nom de beaucoup de pêcheurs à la traîne de la Colombie-Britannique que l'étroitesse du plan du ministère des Pêches et des Océans a placés dans une situation qui les conduira sûrement à la faillite et qui leur fera perdre leurs bateaux. Ils avaient demandé l'aide du gouvernement canadien. Le porte-parole du ministère des Pêches les a prévenus qu'on lancerait la Marine royale du Canada contre eux s'ils continuent à pêcher ou s'ils commencent à pêcher à l'extérieur des limites du plan de pêche.

Dans la pétition, ils demandent au gouvernement, par l'intermédiaire du ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) ou de ses principaux adjoints au ministère, de les rencontrer pour trouver une solution plus acceptable à la crise économique qui les menace.